

## SEANCE DU 4 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION  
28/05/2021

L'an deux mille vingt et un  
Le quatre juin à dix-neuf heures trente minutes

DATE D’AFFICHAGE  
28/05/2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 13

Etaient présents :

Messieurs : SAUZET Claude, BALLERINI Bernard, BAYEUX Franck,  
BLOMMAERT Gilbert, JEANNE Thierry, Monsieur TROUSSEAU Roland,  
Mesdames GRIMM Martine, CLAUDEON Carole, CONFAC Ingrid,  
GILLIS Renée-Claire, SAILLIOT Elise,

Absents :

BAUDET Vanessa, excusée, a donné pouvoir à Philippe PASDELOUP  
BELLACICCO Gilles, excusé,

Secrétaire : Bernard BALLERINI

**LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 16 AVRIL 2021**

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 16 avril 2021,

**CC Pays Houdanais – domination d’un délégué communal à la Commission d’évaluation de transfert des charges (CLET)**

Depuis le renouvellement des conseils municipaux et la composition du conseil communautaire de la CC Pays Houdanais (CCPH) en 2020, Monsieur le Maire indique qu’il convient de nommer un délégué de la commune à la Commission d’évaluation de transfert des charges (CLET) de la CCPH.

Madame Elise SAILLIOT se porte candidat.

Le conseil municipal,  
A l’unanimité,

Nomme Madame Elise SAILLIOT déléguée à la Commission d’évaluation de transfert des charges de la CCPH.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**CIG Grande Couronne – renouvellement de la convention pour la mise à disposition d’un agent du service conseil en urbanisme.**

Monsieur le Maire indique que la convention actuelle entre la commune et les services du CIG, pour la mise à disposition d’un agent de leur service conseil en urbanisme, est arrivée à son échéance et qu’il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire rappelle que cette convention permet à la commune d’adresser au CIG, les dossiers de permis de construire et de déclaration préalable reçus en mairie pour qu’ils soient instruits et sert également d’interlocuteur en cas de demande de renseignements sur la réglementation en vigueur, conseil etc... Les frais à régler sont uniquement ceux relatifs à l’instruction des dossiers d’urbanisme qui leur sont adressés et s’élèvent à 46€ / heure d’instruction.

Le conseil municipal,  
Où l’exposé du Maire,

Prend note des modalités du renouvellement de la convention annexée à la présente délibération,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre le CIG Grande Couronne et la Commune pour 3 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

---

**Budget principal – décision modificative budgétaire 1**


---

Suite à la prise en charge du budget communal par la Trésorerie de Longnes, il apparaît que l'affectation des résultats 2020 est erronée ; en effet, le report du déficit d'investissement sur le budget 2021 ne tient pas compte des restes à réaliser dépenses et recettes, au lieu d'un report de déficit de 95 632.27, il n'aurait fallu reporter que 62 899.83€ (soit une différence de 32 732.44€).

Considérant les dépenses d'investissement prévues au budget à réaliser, la décision modificative va être retranscrite comme suit :

Investissement	
On laisse	
(D001 déficit	- 95 632.44€)
Op°16 art 21311	- 10 123.00€
R1068	- 32 732.44€
R021	+28 128.59€
Fonctionnement	
002 excédent	+ 32 732.44€
D023	+28 128.59€
6718	+ 4 603.85€

Par ailleurs, une autre décision modificative doit être prise en raison de mauvaises imputations mises au budget pour la prise en charge des travaux concernant la partie mitoyenne du mur entre la mairie et les voisins, ainsi que la quote-part du remboursement de leur part.

Investissement	
dépenses	
21311 op 16	- 1 673.76€
c/ 458101	+1 673.76€
recettes	
c/ 458201	+1 673.76€

le conseil municipal,  
ouïe l'exposé du Maire,  
prend note et approuve la décision modificative telle qu'énumérée,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

**Contrat rural – proposition et sollicitations portant sur les opérations « enfouissement des réseaux rues de Pételance/du Puits et éclairage chemin des Graviers » et « réhabilitation de bâtiments communaux »**


---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil régional et le Conseil départemental, permettant d'aider les communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants, à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Vu le règlement du Contrat rural adopté respectivement par délibérations n°CR 200-16 du 17 novembre 2016 du Conseil régional d'Ile de France et n°2016.CD-6-5435 du 16 décembre 2016 du Conseil départemental et du Contrat rural Yvelines +, adopté par délibération n°2019-CD-65923 du 28 juin 2019 par le Conseil départemental des Yvelines,

Après examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un Contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) Enfouissement des réseaux rues de Pételance et du Puits, éclairage chemin des Graviers
- 2) Réhabilitation de bâtiments communaux (salle associative et logement communal)

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Approuve le programme présenté par Monsieur le Maire,  
 Décide de monter un dossier en vue de la consultation d'un nouveau Contrat rural selon les éléments exposés,  
 Décide de solliciter l'Agence départementale Ingénieur'Y pour accompagner la commune dans l'élaboration de son dossier de demande de Contrat rural et dans la recherche de subventions ainsi que pour la consultation de maîtrise d'œuvre afférente,  
 Autorise Monsieur le Maire à contacter la Direction départementale des Finances publiques afin d'obtenir son avis favorable sur le projet de Contrat rural et son financement,  
 Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles (contrôle technique, coordination en matière de sécurité et protection de la santé, sondages, diagnostics etc...),  
 Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

#### **Questions/informations diverses**

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du double scrutin des 20 et 27 juin prochain, un plan d'organisation du bureau de vote qu'il projette aux membres présents sur écran, a été mis en place pour respecter les distanciations entre les personnes venant voter et assurer au mieux la circulation dans la salle.

#### **Travaux.**

Dans le cadre de la délibération venant d'être prise pour solliciter le bénéfice d'un contrat rural pour les 2 volets énoncés précédemment, Monsieur le Maire propose, avant de recevoir les partenaires de la Région et du Département, d'essayer de monter un 3<sup>ème</sup> volet qui correspondrait à l'aménagement de jeux sur le terrain où est le tennis et quelques jeux actuels pour les petits, à destination des 10-12 ans. Il conviendrait que le chiffrage soit établi très rapidement ce, afin de pouvoir délibérer sur un 3<sup>ème</sup> volet, avant que le dossier final ne soit monté et déposé aux deux Conseils Régionaux et Départementaux. Monsieur TROUSSEAU et Madame CLAUDEON se chargent de travailler sur ce dossier.

#### **Environnement/espaces verts.**

Monsieur le Maire informe avoir sollicitée la Préfecture afin de se positionner entre l'arrêté préfectoral contre le bruit autorisant l'utilisation d'appareils de jardinage ou bricolage sonores de 10h à 12h les dimanches et jours fériés et celui que la commune a pris en 1991, interdisant les bruits de tondeuse, outillages divers les dimanches et jours fériés ce, afin de répondre à des administrés qui pourraient s'appuyer sur l'un ou l'autre de ces documents.

Monsieur TROUSSEAU prend la parole pour informer le conseil de deux points :

- Dans le cadre d'une liaison intercommunale entre les chemins des communes de la CCPH et les communes voisines (Vert et Boinvilliers) un repérage des liaisons possibles a été réalisé dernièrement : d'une part par le GR, de Vert via notre commune, à Rosay, d'autre part par le Bois des Limons puis le Bois de Clermont débouchant à Boinvilliers au niveau du cimetière.
- Lors de la réunion du groupe espaces verts tenue récemment en mairie, il a été convenu qu'il fallait revoir avec la CCPH les zones de fauchage différencié à répertorier et les zones à faucher complètement. Une communication d'information et d'explication sera réalisée auprès des administrés ainsi que l'installation de petits panneaux dans les zones concernées par le fauchage différencié.

#### **Festivités.**

Cette année encore malheureusement, n'auront pas lieu ni la brocante, ni le 14 Juillet en raison de la levée trop tardive des restrictions sanitaires et des dates concernées ; Monsieur le Maire informe que si les conditions le permettent un repas sera organisé après les grandes vacances en tenant compte du baromètre de l'évolution du COVID.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 20heures 30.

